



Le contrat de transition professionnelle crée par l'ordonnance n°2006-433 du 13 avril 2006 est un dispositif de prise en charge des salariés licenciés économiques. Il offre un accompagnement personnalisé et renforcé pour des salariés issus d'entreprises de moins de mille salariés, en redressement ou liquidation judiciaire.

Par décret et arrêté du 30 janvier 2009, le bénéfice du dispositif a été étendu à l'ensemble du département du Territoire de Belfort.

a. Qu'est-ce que le CTP ?

Le CTP permet au salarié de bénéficier d'un accompagnement immédiat et renforcé pour retrouver un emploi, comprenant des mesures d'aide au reclassement, des périodes de formation et des périodes de travail.

Le CTP offre aux salariés un contrat d'activité spécifique d'une durée maximum de 12 mois qui leur assure une allocation égale à 80 % du salaire brut antérieur.

b. Modalités d'adhésion au dispositif

Le salarié dispose d'un délai de réflexion de 21 jours à partir de la remise par l'employeur du document proposant le contrat de transition professionnelle. Le salarié a le choix entre le dispositif plus général qui concerne tout demandeur d'emploi privé d'emploi et le CTP.

A l'issue du délai de réflexion, le salarié formalise son adhésion par signature du contrat auprès du référent TransitioCTP. La durée du contrat de 12 mois court à compter de cette acceptation.

c. Comment cela fonctionne-t-il sur le Territoire de Belfort ?

La plateforme chargée du dispositif est gérée par Transitio, filiale de l'AFPA.

Ses locaux sont situés au sein du centre AFPA de Belfort-Montbéliard. L'équipe dirigée par un chef d'antenne est composée d'un référent des parcours de formation et de cinq référents mis à disposition par Pôle Emploi. Chacun des référents suit un maximum de 30 adhérents au CTP.

Le pilotage et l'évaluation du dispositif sont de la compétence d'un comité de pilotage présidé par le Préfet. Un comité technique et des financeurs (mise en place des formations), assistent le COPIL.

Contacts

TRANSITIO Belfort

- Véronique Pape, chef d'antenne Transitio Tel 03 81 31 85 72 – mel veronique.pape@afpa.fr

DDTEFP Territoire de Belfort:

- Laurence Riss-Maire, chargée de mission, Tel 03 84 57 71 07, mel laurence.riss-maire@travail.gouv.fr